REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
***
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MACOURIA

COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE GUYANE

Séance du jeudi 23 février 2023
Délibération n°2023-13-VM

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de convocation du conseil : 9 février 2023

Objet : Donation à la ville des parcelles AE 506 et 509 situées au 46 avenue Lucien-Bace RN1

Étaient présents (21) :
M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8e Adjoint au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Etaient absents mais avaient donné procuration (3) :
Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1e Adjointe au Maire
Mme Darling DUFORT, Conseillère municipale à M. Claude LEMKI, 6e Adjoint au Maire
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller Municipal à Mme Annie RENE, Conseillère Municipale

Étaient absents (9) :
M. Jean-Yves THIVER, 4e Adjoint au Maire (excusé), Mme Rose DANIEL, 9e Adjointe au Maire (excusée), M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Martin LABRUNE** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le rapport n° 13/2023/VM de Monsieur le Maire ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ;

Vu la nécessité d'intérêt général d'acquérir ces surfaces pour améliorer la sécurité routière via la création d'un parking

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DÉLIBERE

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :
D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles cadastrées AE 506 et 509 à titre gratuit.

ARTICLE 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cession ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 27 février 2023

Le Maire,

Gilles ADELSON

Accusé de réception en préfecture
973-219733052-20230227-2023-13-VM-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023